



Compte Rendu du

Conseil Municipal du Mercredi 12 Juin 2024 à 19h

ORDRE DU JOUR :

A.DELIBERATIONS :	2
Affaire n°1 : Décision modificative budget Commune	2
Affaire n°2 : Décision modificative Budget Commune	2
Affaire n° 3 : Décision modificative Budget Calvaire	3
.....	3
Affaire n° 4 : Demande de subvention FDAEC.....	3
Affaire n°5 : Convention de mise à disposition d'un Adjoint Administratif.....	4
Affaire n°6 : Modification des horaires d'ouverture de l'Agence postale Communale	5
Affaire N° 7 : Adoption du rapport de la CLECT.....	5
B.QUESTIONS DIVERSES.....	6
Comptes rendus de réunions :	6
Calendrier :	8

Présents : Corinne RIBAUVILLE, Maire, Olivier CHARRON, Sylvie SOUBAIGNE, Didier DESAGES, Adjoint, Joël BIAUT, William POUTAYS, Emmanuel VINET, Maxime MANENT.

Procurations : Daniel MARTIN à Corinne RIBAUVILLE, Anne-Marie DUTOIT à Sylvie SOUBAIGNE

Absents excusés : Virginie SINSOU, Daniel MARTIN, Anne Marie DUTOIT, Muriel ERNEST, Mélanie AUCOIN VACHERIE, Nathalie LOPES.

Secrétaire de séance : Joël BIAUT

Madame le Maire s'assure du quorum et ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2024

Compte rendu approuvé à l'unanimité.

A. DELIBERATIONS :

Affaire n°1 : Décision modificative budget Commune

Résumé :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615228 : Entretien et réparations sur autres bâtiments	28 109.81 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	28 109.81 €	
D 023 : Virement à la section d'investissement	1 582.05 €	
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	1 582.05 €	
D 13918 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables		4.14 €
D 2804412 : Amort. subv. nature org. publics - Bâtiments et installations		2 814.00 €
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections		2 814.00 €
D 16878 : Autres dettes - Autres organismes et particuliers	5 580.80 €	
D 21538 : Autres réseaux		55 807.98 €
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales	5 580.80 €	55 807.98 €
D 681 : Dot. aux amort., aux dépréc. et aux prov. - Ch. fonctionnement		2 814.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections		2 814.00 €
D 16878 : Autres dettes - Autres organismes et particuliers		5 580.80 €
TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées		5 580.80 €
D 2131 : Constructions bâtiments publics		1 227.81 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		1 227.81 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 582.05 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	1 582.05 €	
R 16878 : Autres dettes - Autres organismes et particuliers		55 807.98 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		55 807.98 €
R 777 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat		4.14 €
TOTAL R 042 : Opérations ordre transf. entre sections		4.14 €
R 73111 : Impôts directs locaux	26 882.00 €	
TOTAL R 731 : Fiscalité locale	26 882.00 €	

Propositions adoptées à l'unanimité

Affaire n°2 : Décision modificative Budget Commune

Résumé :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131 : Constructions bâtiments publics	20 336.36 €	
D 2135 : Install. générales, agencements, aménagements des construction		4 615.19 €
D 2151 : Réseaux de voirie		6 343.64 €
D 2156 : Matériel et outillage d'incendie et de défense civile		1 357.99 €
D 2158 : Autres installations, matériel et outillage techniques		1 611.60 €
D 2184 : Matériel de bureau et mobilier		900.00 €
D 2188 : Autres immobilisations corporelles		5 507.94 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	20 336.36 €	20 336.36 €

Propositions adoptées à l'unanimité.

Affaire n° 3 : Décision modificative Budget Calvaire

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2131 : Constructions bâtiments publics	514.82 €	
D 2138 : Autres constructions	1 825.18 €	
D 2157 : Matériel et outillage technique		2 340.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	2 340.00 €	2 340.00 €

Propositions adoptées à l'unanimité.

Affaire n° 4 : Demande de subvention FDAEC

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'équipement des Communes (FDAEC) votées par le Conseil Départemental.

Cette année le montant attribué à Verdélais est de 7 136 euros.

Elle présente le tableau des dépenses prévues pour l'année 2024

- Achat d'une laveuse à capot 33	Cantine	4 589.95 € HT	Froid cuisine
- Achat d'un souffleur à dos	Service Technique	636.79 € HT	Rullier
- Achat d'une débroussailleuse	Service Technique	672.21 € HT	Rullier
- Achat de séparateurs de voie	Voirie	2 078.60 € HT	SERI
- Achat de matériel voirie	Voirie	3 207.77 € HT	SIGNALS
- Achat d'enrobé à froid	Voirie	273.70 € HT	WURTH
- Achat de mobilier Mairie	Mairie	890.00 € HT	Bruneau

Projet de travaux et achats divers sur la commune pour un montant total de 12 349.02 € H.T.

- Madame le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention dans le cadre du FDAEC, 58 % du montant des travaux et achats divers.
- Madame le Maire indique qu'il conviendra d'assurer le financement complémentaire par autofinancement

Propositions adoptées à l'unanimité

Affaire n°5 : Convention de mise à disposition d'un Adjoint Administratif

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 512-6 à L. 512-17 ;

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;

Vu l'accord du fonctionnaire concerné ;

Considérant que l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie des effectifs ;

Considérant qu'en application de l'article 2 II du décret n° 2008-580 précité, l'assemblée peut décider de l'exonération partielle ou totale, temporaire ou définitive, du remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes lorsque la mise à disposition intervient auprès :

- entre une collectivité et un établissement public administratif dont elle est membre ou qui lui est rattaché,
- auprès du Conseil supérieur de la FPT,
- auprès d'un groupement d'intérêt public,
- auprès d'une organisation internationale intergouvernementale, d'une institution ou d'un organe de l'Union européenne,
- auprès d'un Etat étranger, auprès de l'administration d'une collectivité publique ou d'un organisme public relevant de cet Etat ou auprès d'un Etat fédéré,
- auprès d'un établissement relevant de la FPH lorsque la mise à disposition est prononcée pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire et en lien avec la gestion de la crise sanitaire.

Madame le Maire indique à l'assemblée que le Maire de la Commune de Paillet a sollicité la mise à disposition de Madame ROLLAND dans le cadre de son recrutement à compter du 1^{er} juillet 2024. Cette mise à disposition permettra une meilleure passation des dossiers avant la prise de poste.

Madame le Maire souhaite que la Commune de Paillet prenne en charge le remboursement des rémunérations et charges sociales afférentes à la mise à disposition du fonctionnaire titulaire Mme ROLLAND Laurie au grade d'adjoint administratif, pour la totalité de la période de mise à disposition soit les lundis 17 et 24 juin 2024 (total de 16 heures effectuées).

Il est rappelé que le fonctionnaire est mis à disposition pour exercer les fonctions de Secrétaire Général,

Ces dispositions seront incluses dans la convention de mise à disposition établie entre la commune de Verdélais (Gironde) et la commune de Paillet (Gironde).

Propositions adoptées à l'unanimité

Affaire n°6 : Modification des horaires d'ouverture de l'Agence postale Communale

Madame le Maire rappelle que l'agence Postale Communale de Verdélais est actuellement ouverte comme suit :

Lundi et Vendredi : 14h-17h

Mercredi : 15h-18h30

Mardi et Jeudi : 8h30- 12h

Madame le Maire expose à l'assemblée que l'agence postale communale sera transférée dans les locaux de la mairie à compter du 10 septembre 2024. Par conséquent, elle indique qu'il convient d'harmoniser les horaires d'ouverture de ces deux administrations.

A compter de cette date l'agent postal communal accueillera les usagers sur de nouvelles plages horaires.

Madame le Maire propose les horaires suivants :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h et de 14 h à 17h.

Propositions adoptées à l'unanimité

Affaire N° 7 : Adoption du rapport de la CLECT

Madame Le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités :

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du mardi 26 mars 2024,

Vu le rapport du 26 mars 2024 de la CLETC en découlant,

Vu le conseil communautaire du 11 avril 2024 approuvant le rapport CLECT du 26/03/2024,

Madame le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT qui modifie le montant de l'attribution de compensation versé aux communes, en fonction des estimations de transfert de charge suivantes réalisées :

La CLECT a proposé d'impacter sur les attributions de compensation des communes concernées, consécutivement à :

- L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation au Syndicat Sud Gironde Mobilités par substitution aux communes dans le cadre de la prise de compétence.
- L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire du SDIS :
- L'évaluation financière du transfert des charges de la commune de Langon vers la CdC, lié à la compétence ZA (ZA la Chataigneraie à Langon) dans le cadre de la rétrocession de parcelles.
- La restitution des moyens financiers liés à la compétence protection des inondations vers la commune de Toulence.

Madame le Maire invite le conseil municipal à :

- approuver le rapport de la CLECT du 26 mars 2024
- acter le montant des attributions qui seront reversées aux communes pour l'année 2024 qui en découle (cf annexe 1 du rapport).

En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, Madame le Maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes du conseil communautaire à la majorité des 2/3 et des 37 conseils municipaux à la majorité simple, prises dans un délai de 3 mois.

Propositions adoptées à l'unanimité.

B. QUESTIONS DIVERSES

Sécurité :

Les élus demandent que soit examinée une nouvelle réglementation de la vitesse de circulation sur la place des Allées qu'il conviendrait de ramener à 20 km/h et proposent d'en faire une zone de rencontre.

Ils indiquent qu'il serait également souhaitable de modifier la réglementation, Route des Côtes et d'abaisser la vitesse à 30 km/h avec panneaux et marquage au sol « 30 ».

Comptes rendus de réunions :

- **Réunion Syndicat de l'eau du 15 avril 2024.**

William Poutays et Joël Biaut étaient présents.

La nouvelle loi de 2026 obligera à transférer la compétence Eau et Assainissement aux CDC.

Les élus indiquent que les réunions se feront désormais avec l'ensemble des communes de la CDC. Par conséquent, ils évoquent une inquiétude sur la qualité d'échange et d'écoute au regard du nombre important des représentants des collectivités.

Ils ont noté toutefois que les demandes de subventions seront plus faciles à obtenir.

- **Copil du 11 juin 2024: Transfert de la compétence eau et assainissement à la CDC**

Sylvie Soubaigné était présente.

Le Bureau KPMG est choisi pour accompagner la CDC dans ce transfert. L'échéance est fixée au 1er janvier 2026.

Phase 1 : faire un diagnostic complet sur l'état de gestion et les écarts entre les communes

Phase 2 : projet de service sur le territoire (anticiper les avant et après du transfert, harmonisation des services)

Un questionnaire sera présenté fin juin en visio explicative et devra être complété pour fin septembre par les communes et syndicats.

Fin septembre et mois d'octobre, rencontres avec les syndicats et visites des ouvrages (ex : les centrales de vide)

Rappel : l'entretien des bâches et bornes à incendie ne seront pas prises en charge par la CDC

- **Rencontre avec les responsables du Service des Sports de la ville de Langon**

Didier DESAGES et Olivier CHARRON étaient présents.

Une visite de l'équipement a été réalisée pour d'éventuels entraînements du club de rugby de Langon.

Un nouveau passage et échange aura lieu le jeudi 13 juin prochain sur site avec la municipalité de Verdélais.

- **Suppression du poste d'Atsem** (suite à une fermeture de classe pour manque d'effectifs).

Madame le Maire informe l'assemblée que nous avons été interpellés par les organisations syndicales du centre de gestion de la Gironde vis-à-vis du choix des élus.

Le choix du poste supprimé a été effectué sur la base des critères liés à l'ancienneté et au grade de l'agent.

Le dossier sera examiné en CST le 26 juin 2024. Un avis consultatif sera rendu.

Toutefois une solution en interne est à l'étude avec pour objectif de proposer un poste d'adjoint technique territorial à l'agent concerné.

- **Pèlerinage des Gens du Voyage**

Divers constats à l'issue de l'événement : plusieurs potelets en bois qui délimitent le jardin public ont été arrachés ou sectionnés.

Les sanitaires publics ont été retrouvés dans un état déplorable. Des riverains sont venus en mairie se plaindre de comportements peu respectueux à l'égard du site et des environs.

Madame Le Maire a pu échanger avec le Père Jean Yves Robert, aumônier de la communauté.

Il propose une rencontre avec les élus et plusieurs responsables des familles présentes afin de trouver un consensus pour la réparation des dégradations et d'évoquer les conditions de déroulement des prochains rassemblements pour lesquels une mise en garde sera effectuée.

- **Camion pizza Occupation Temporaire du domaine public**

Le food truck CAT Pizz a déposé une demande d'occupation du domaine public une fois par semaine le mercredi.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il s'installera près du stade. Il propose des pizzas cuites au feu de bois et ne nécessite aucun branchement électrique.

Un arrêté d'occupation temporaire du domaine public lui sera délivré. Le coût d'occupation du domaine public sera de 10 € par semaine (cf délibération)

Calendrier :

Elections législatives des 30 juin et 7 juillet 2024

Marché des producteurs le 16 août 2024

Mme RIBAUVILLE Corinne, Maire.	M. MANENT Maxime
M. CHARRON Olivier, 1^{er} adjoint.	M. MARTIN Daniel Absent
Mme SOUBAIGNE Sylvie, 2^e adjointe.	M. POUTAYS William.
M. DESAGES Didier 3^e adjoint.	Mme SINSOU Virginie. Absente
Mme AUCOIN-VACHERIE Mélanie. Absente	
M. BIAUT Joël.	
Mme DUTOIT Anne-Marie. Absente	
Mme ERNEST Muriel. Absente	
M. VINET Emmanuel.	
Mme LOPES Nathalie. Absente	